

> Intitulé de l'emploi

**Contrôleur en radioprotection**

> Autres appellations

> Définition synthétique

Le contrôleur en radioprotection est chargé de l'ensemble des règles, procédures et moyens de prévention et de surveillance destinés à empêcher ou à réduire les effets nocifs des rayonnements ionisants produits directement ou indirectement sur les personnes, y compris par les atteintes portées à l'environnement.

> Activités principales

- Contrôle et application de la réglementation en matière de radioprotection
- Gestion des dosimètres et de la dosimétrie
- Réalisation des contrôles techniques de radioprotection, des contrôles d'ambiance et des contrôles qualité

> Compétences requises

**Savoir :**

- Maîtrise des multiples réglementations spécifiques
- Bases scientifiques et techniques dans le domaine contrôlé
- Techniques d'analyse de risque
- Techniques de contrôle

**Savoir-faire :**

- Utiliser les outils technologiques d'accès aux données
- S'adapter et réagir très vite aux nouvelles situations ou aux nouvelles évolutions réglementaires
- Rédiger et s'exprimer avec conviction et pédagogie

**Comportements professionnels :**

- Bon relationnel, sens de l'écoute et force de proposition
- Indépendance
- Intégrité
- Impartialité
- Autonomie
- Rigueur
- Discrétion

> Conditions particulières d'exercice

- Exercice sous la responsabilité d'un directeur d'établissement et en relation étroite avec le médecin du travail concerné
- Indépendance de tutelle par rapport aux responsables des lieux d'intervention

> Tendances d'évolution

**Facteurs clés à moyen terme (3-5 ans) :**

**Impacts sur l'emploi (qualitatif) :**

> Proximité avec d'autres emplois